

SEANCE du 02 mai 2016 à 20 heures 30

Séance ordinaire

Etaient présents : Josiane CARRETIÉ, Valérie ROUX, Claude BONNE, Michel THIBAUT, André JENOUDÉ, Frédéric GIBAUD, Claude ROZ, Gérard GUYOT, Gérard POYET, Sébastien TRASSAERT.

Absent Excusé : Néant

Absent : Cédric FAYE

Secrétaire de séance : Nathalie MORAND

Madame le Maire remercie les membres du conseil de leur présence, et donne lecture du compte-rendu de la séance du précédent conseil,

Entendu la remarque de Monsieur POYET, que Mme MORAND se charge de rectifier, les membres du conseil signent le registre.

I – TRAVAUX

Monsieur THIBAUT, adjoint délégué aux travaux informe les membres du conseil :

Filet de tennis

L'entreprise en charge des travaux du tennis a informé la commune que l'installation ne pourrait être réalisée à la date prévue.

Le conseil municipal prend note et charge Mme le Maire d'en informer le Président du club de tennis Mr Franck CAFFAREL.

Camping

Le plan de travail des sanitaires a été remplacé par une tôle inox. Les travaux ont été effectués par l'équipe communale.

La borne électrique qui avait été endommagée et pour laquelle la commune a été indemnisée, a été réparée par Monsieur JENOUDÉ.

Cabinet dentaire – Rapporteur Monsieur BONNE, adjoint, en charge du dossier

La commune a reçu un devis de la société SCHEIN avec les propositions précises pour chaque type de matériel nécessaire au fonctionnement du cabinet dentaire. Le devis est à l'étude.

Jeux

Mme le Maire fait part aux membres du conseil de la demande de quatre adolescents pour l'installation de « cages de buts » pour jouer au football ailleurs que sur la place de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

AUTORISE Mme le Maire à demander des devis pour l'installation de ces équipements.

Salle des fêtes

Les travaux du tennis étant reportés comme indiqué ci-dessus, Mme le Maire propose de faire installer l'écran pour le cinéma, comme décidé initialement. Les membres du conseil approuvent cette proposition.

I – FEUX DE LA SAINT JEAN

Madame le Maire fait part aux membres du conseil de la demande de la Compagnie des Archers de la Petite Montagne pour l'installation d'une hélisurface pour leur manifestation du 18 juin 2016.

Il est fait remarquer à Madame le Maire que la parcelle étant exploitée, ce type de demande aurait dû parvenir en amont de la décision d'organiser la manifestation, et que le choix de la date du 18 juin est étonnant puisque la Saint Jean est fêtée le vendredi suivant.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil avec 9 voix pour et 1 abstention

AUTORISE l'installation d'une hélisurface sur la parcelle ZD 19 le 18 juin 2016

AUTORISE la signature de tout document afférent à ce dossier.

II – SINISTRE SALLE DES FETES

Madame le Maire expose :

1) « La déclaration de sinistre concernant les murs de la façade EST et OUEST de la salle des fêtes a été reçue par l'assureur le 25 mars 2016. L'article L242-1 du Code des assurances précise que l'assureur doit notifier sa proposition d'indemnité dans un délai de 90 jours soit le 25 mai 2016. Des investigations complémentaires étant nécessaires, l'assureur propose que la date de notification de la proposition soit reportée au 7 octobre 2016 »

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité

AUTORISE le report de la notification de l'assureur soit reportée,

ACTE que la notification de l'assureur interviendra le 7 octobre 2016

AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte d'accord

2)« Pour ce qui concerne le sinistre de la façade SUD, un courrier d'accord pour une indemnisation de 10 477.24 € a été reçue en mairie de la part de l'assurance « DOMMAGES OUVRAGE ». Ce montant est conforme aux devis fournis par la Commune pour la remise en état de la façade SUD »

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité

VALIDE le montant de l'indemnisation pour les dégâts de la façade SUD de la salle des fêtes située rue des Pèlerins, soit 10 477.24 €

AUTORISE Mme le Maire à faire établir le titre correspondant.

III – DEMANDE D'OCCUPATION DU CAMPING

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire concernant le courrier de demande d'occupation d'un emplacement au terrain de camping municipal « LA CHAPELLE », en garage mort, pour une caravane deux essieux par un habitant du Rhône, (le camping comporte 35 emplacements)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

DECIDE de limiter à 30 % le nombre de places en garage mort sur le terrain de camping « LA CHAPELLE » soit trois emplacements

REJETTE la demande précitée,

CHARGE Mme le Maire d'en informer le demandeur.

DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN COMMUNAL

Mme le Maire fait part de la demande d'un habitant de Saint Julien, qui souhaite réserver pour acquisition prochaine, la parcelle n° 9 située au lotissement « LE PELON II » d'une surface de 1 307 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE la réservation de la parcelle n° 9 située au lotissement « LE PELON II » d'une surface de 1 307 m² en vue d'une acquisition prochaine
CHARGE Mme le Maire de signer tout document afférent à ce dossier.

SCHEMA DE MUTUALISATION

Mme le Maire rappelle le contexte de la mutualisation et l'article L.5211-39-1 du Code général des collectivités territoriales prévoyant qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit le renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'EPCI à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

Après transmission du Projet de Schéma de mutualisation établi par la COMMUNAUTE DE COMMUNES « PETITE MONTAGNE », les membres du conseil se prononceront lors du prochain conseil municipal le 30 mai 2016

COMMERCES

Madame le Maire informe les membres du conseil que le repreneur de la boucherie de Saint Julien, est venu se présenter en Mairie.

Sur proposition de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à offrir la gratuité pour trois mois du local de la boucherie, comportant le local du rez-de-chaussée ainsi que l'appartement du 1^{er} étage,
AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

COMMUNES NOUVELLES

Mme le Maire et les membres du conseil municipal livrent leurs réflexions sur la réunion d'échange organisée par les Maires de BOURCIA, VILLECHANTRIA et SAINT JULIEN en présence de Mr le Député Jacques PÉLISSARD et de son attaché parlementaire Cyril BRERO.

Monsieur POYET fait part de sa préférence, qui aurait été de voir les 16 communes de l'ancien canton de SAINT JULIEN former une seule commune nouvelle, et signale qu'il aurait mieux valu créer un comité de pilotage pour ce projet par exemple l'Association de Maires du canton de Saint Julien.

Monsieur GIBAUD regrette que la commune de SAINT JULIEN ne représente plus le « moteur du canton »
Monsieur THIBAUT approuve la décision de ne pas changer le mode de fonctionnement des ACCA de chasse.

A la question de savoir si la commune de Saint Julien continue sa collaboration avec les communes de BOURCIA et VILLECHANTRIA, les membres du conseil à l'unanimité se prononcent favorablement.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme le Maire fait part de sa rencontre avec les futurs propriétaires de l'établissement « LE CLOCHER »,
- Monsieur THIBAUT informe les membres du conseil du changement des membres du bureau de l'Entente Commerciale et Industrielle de SAINT JULIEN,
- Mme ROUX rappelle les nombreuses demandes de Mr et Mme BODART « LE PELON » 39320 SAINT JULIEN pour l'octroi d'un numéro de maison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 00

Les délibérations sont consultables en Mairie, aux heures d'ouverture du Secrétariat.